



C'est la rentrée !

Les vacances se terminent pour une grande majorité d'entre vous, la rentrée a sonné ! Vous retrouverez dans cette nouvelle newsletter les dernières informations et actualités pour une rentrée réussie !

Sommaire :

- Village de caractère - Travaux d'aménagement du bourg de Saint-Sever-Calvados
- Collecte des ordures ménagères / Déchèterie
- Sécheresse
- Feux de végétaux
- Pass'sport
- Agenda

Village de caractère - Travaux d'aménagement du bourg de Saint-Sever-Calvados

Après de longs mois, voire années, à travailler le projet de réhabilitation du centre bourg de Saint-Sever-Calvados et à parfaire chaque détail, les travaux démarrent en cette rentrée. Au programme 8 mois de travaux à commencer par ceux du SIVOM sur les réseaux d'eau.



Les travaux de terrassement, maçonnerie, voiries, espaces verts... seront ensuite répartis en plusieurs phases :

- d'abord, la partie Sud de la place Albert Lebrun (côté forêt)
- ensuite, la partie Nord de la place Albert Lebrun (côté abbatale)
- en parallèle, l'ancien cloître de l'Abbatiale (ancienne cours de l'école élémentaire).

A noter :

- **Vos artisans et commerçants restent ouverts pendant toute la durée des travaux, soutenez-les et continuez à aller chez eux !**
- la circulation s'effectuera de manière alternée et le stationnement sera réduit. N'hésitez pas à vous stationner sur la place de la mairie ou la place du Champ de foire pour laisser les places au pied des commerces aux personnes ayant des difficultés à se déplacer.
- le chantier sera à l'arrêt pendant la période des fêtes de fin d'année
- la route ne sera fermée que lors de la réalisation des enrobés en fin de chantier.

Pour vous faire une idée du rendu final vous pouvez consulter :

- [la vidéo de présentation](#)
- [le plan de la future place Albert Lebrun](#)
- [le plan de réhabilitation de l'ancien cloître](#)

Collecte des ordures ménagères / Déchèterie

Dans son communiqué du 29 août, le services « Déchets-Déchèteries » de l'Intercom de la Vire au Noireau nous informe qu'à compter du lundi 5 septembre, les collecte de campagne (ordures ménagères et recyclables) reprennent l'horaire habituel à savoir 8h du matin.

A noter également : ♻️ La déchèterie de Mesnil Clinchamps sera **fermée ce vendredi 02 septembre 2022** toute la journée.

Sécheresse

Un nouvel arrêté sécheresse a été pris le 26 août dernier pour le Département du Calvados. Pour le bassin versant de la Vire dont Noues de Sienne fait partie, il reste en vigilance de niveau crise. L'arrêté, comme les précédents l'étaient, est **applicable jusqu'au 30 novembre** au plus tard. Il ne pourra être abrogé que si l'on revient à une situation normale et durable des conditions hydrologiques, météorologiques ou piézométriques. Retrouvez ci-dessous toutes les restrictions applicables sur Noues de Sienne :

Mesures de restriction des usages de l'eau dans les communes placées en **crise sécheresse**

 <p>L'arrosage des potagers est interdit entre 10h et 20h.</p>	 <p>Le lavage des véhicules, caravanes et bateaux est interdit (stations de lavage totalement fermées).</p>	 <p>L'irrigation est interdite. Sauf cultures horticoles, hors-sol, plants sylvicoles, maraîchères (conditions sur www.calvados.gouv.fr).</p>
 <p>L'arrosage des pelouses, des jardins, des fleurs et des espaces verts publics et privés est interdit (même par utilisation d'eaux pluviales stockées).</p>	 <p>Arrosage interdit : stades, pistes hippiques à l'exclusion du jeudi 20h au vendredi 10h.</p>	 <p>Les prélèvements pour l'alimentation de plans d'eau, dont les mares de gabion sont interdits*.</p>
 <p>Le remplissage des piscines à usage personnel est interdit.</p>	 <p>Le lavage des voiries est interdit, sauf impératif sanitaire et à l'exclusion du lavage des marchés.</p>	 <p>Le nettoyage des façades, des murs, des toits et des terrasses est interdit.</p>
 <p>Les pratiques nautiques en rivière (navigation, marche..) sont interdites.</p>	 <p>La pêche est interdite sur les cours d'eau de 1ère catégorie piscicole.</p>	 <p>L'arrosage des terrains de golf est interdit, à l'exception de l'usage des eaux de récupération de pluie et des eaux usées.</p>

Exceptions et dérogations voir www.calvados.gouv.fr
* sauf dérogation prévue à l'annexe 5 de l'arrêté cadre du 10 Juin 2021

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter cette [page](#).

La ressource en eau est fragile, merci d'être vigilant sur votre consommation et de ne pas la gaspiller. Reportez vos travaux consommateurs d'eau, adaptez vos usages. Chacun doit faire des efforts aujourd'hui, et demain encore, pour éviter des futures coupures d'eau que l'on souhaite tous éviter.

Feux de végétaux

Feuilles mortes, branches d'arbre, gazon coupé : il est parfois tentant de brûler les déchets verts du jardin. **Cette pratique est interdite dans le département.**



Le préfet du Calvados a pris un arrêté permanent réglementant le brûlage des déchets végétaux à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. **Cette interdiction s'applique à tous propriétaires, ayants-droits, usagers et exploitants.** En dehors de tout épisode de pollution de l'air, de sécheresse et de risque de feux de forêt, et sur déclaration en mairie, les seuls brûlages de déchets de végétaux autorisés entre le 15 septembre et le 30 avril de chaque année sont ceux issus :

- d'interventions liées aux traitements après tempêtes ou inondations ou aux travaux de prévention des incendies, ainsi que celles menées par un exploitant agricole ou forestier pour des raisons phytosanitaires,
- de produits de coupe de plantes invasives, de végétaux malades et arbres infestés dans le cas de programmes d'élimination ou de protection sanitaire collectifs ou autorisés,
- de programmes de restauration et d'entretien de cours d'eau déclarés d'intérêt général par le préfet ou de travaux d'entretien et de restauration de milieux naturels, dans les cas où des difficultés majeures d'accès aux parcelles concernées sont avérées,
- de produits de coupes de haies dans une exploitation agricole en cas d'impossibilité de valorisation des déchets ou de difficultés majeures d'accès aux parcelles concernées.

RAPPEL : On entend par déchets végétaux : les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation.

Source : www.calvados.gouv.fr

Pass'sport

Qu'est-ce que c'est ?

Le Pass'Sport est une **aide financière de l'Etat de 50 euros** pour favoriser **la pratique sportive** en direction des jeunes qui en sont le plus éloignés. Son ambition est de répondre à un enjeu de cohésion sociale et d'épanouissement des jeunes. Il s'agit aussi d'un soutien au secteur sportif pour promouvoir la pratique sportive en réduisant le coût de l'inscription. C'est une aide individuelle, incessible, à usage unique et cumulable avec d'autres dispositifs d'aides existants.



Qui est concerné ?

- Les jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Les jeunes de 6 à 19 ans révolus bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- Les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).
- Les étudiants âgés au plus de vingt-huit ans révolus qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2022-2023.

Toutes les informations sur ce [flyer](#) ou sur [cette page](#).

AGENDA

Méchoui du Comité des fêtes (Courson)

Samedi 3 septembre

Le Comité des fêtes de Courson organise son méchoui, ce **samedi 3 septembre, à 20h00**, dans la salle des fêtes de la commune déléguée. **Victime de son succès, les inscriptions sont closes.** Renseignements auprès de Romain Picque et de Frédéric Marie aux 0687217424 et 0687585635 ; et par courriel sur picqueromain@hotmail.fr

Rallye pédestre (Champ-du-Boult)

Dimanche 4 septembre

L'Association Loisirs pour tous de Champ-du-Boult organise son 31^{ème} rallye pédestre, ce **dimanche 4 septembre**. Rendez-vous est donné sur la place de la commune déléguée, de **8h30 à 9h30**, pour les inscriptions. A raison d'une participation de 3 euros par personne. Puis, départ par équipe de 2 à 5 participants pour 13 kilomètres de parcours avec des jeux, des énigmes... à résoudre. La proclamation des résultats est fixée à 17 heures sur le lieu d'arrivée, à l'ancienne école de Champ-du-Boult. Informations aux 0231660269 et 0674260724 ; et par courriel sur marie-luce.metivier@laposte.net



Concours de Molkky

Dimanche 11 septembre



L'association "Bocage Loisirs" renoue avec l'organisation de son concours de Molkky, un rendez-vous fixé au **dimanche 11 septembre** dans le bourg de Saint-Manvieu-Bocage.

Inscriptions de **10h30 à 11h00**. Participation : 10 euros la doublette. Rôtisserie et buvette sur place. Renseignements au 0625456988 et/ou 0674565833.

Trail, Marche, Cyclo-Cross de La Man'selle champêtre (Courson)

Samedi 17 et dimanche 18 septembre

La Man'selle champêtre de Courson aura lieu, cette année, le **week-end des 17 et 18 septembre**. Ce rendez-vous organisé par l'association du même nom propose :

- Le samedi 17 septembre : trail de 7 ou de 14 km (départ à 15h00) ; + mini trail «enfants » (à 17h00).
- Le dimanche 18 septembre : marche de 7 km (départ à 10h30) ; cyclo-cross écoles et seniors (à 13h30).



Un repas « complet » est proposé le samedi soir et le dimanche midi. Au menu : entrée, entrecôte frites, fromage et dessert. Réservation obligatoire au 0231679730. Sur place en libre accès pendant les deux jours : rôtisserie et buvette.

Contact : 0699163063 et sur : <http://www.normandiecouseapied.com>

Journées du patrimoine

Les 16, 17 et 18 septembre

Exposition, animations et concert : le programme se peaufine pour les Journées du patrimoine organisées à Noues de Sienne les **16, 17 et 18 septembre**. Tous les détails dans une prochaine Newsletter.

Téléthon 2022 : réunion préparatoire

Jeudi 20 septembre – 20h

3637 kilomètres à vélo, du Bocage virois aux grands cols alpins : ce sera le pari de Serge Cordon pour l'édition du Téléthon 2022. Et le référent de la délégation du Calvados de l'AFM a choisi la commune de Saint-Sever, comme village de départ du Défi. Pour accompagner cet événement, une nouvelle réunion préparatoire se tiendra le **jeudi 15 septembre, à 20 heures**, à Noues de Sienne, au pôle socioculturel de Saint-Sever. Les progrès médicaux enregistrés sont aujourd'hui autant de chances effectives déjà pour de très nombreux patients et d'espoirs, pour tous. Ce travail de long terme a pour colonne vertébrale la mobilisation. Il s'agit donc de travailler ensemble sur les initiatives à développer localement en parallèle de cet évènement.

Contact : Virginie Baron-Calbry (coordinatrice téléthon pour Noues de Sienne) au 0689290583 et sur virginie.nicolas8@wanadoo.fr

Granit'Eau bois

Dimanche 2 octobre

Organisée tous les deux ans, la Granit'Eau Bois espère fêter à grandes foulées son quinzième anniversaire le **dimanche 2 octobre 2022**. 700 À 900 randonneurs sont attendus ainsi qu'une centaine de vététistes pour cette édition tout public (plus de 12 ans). Point de départ (**8h00**) et d'arrivée (**16h00**) : Saint Sever, via Mesnil-Clinchamps, Saint-Manvieu, Le Gast, Champ du Boul't ; et par extension pour les vététistes, jusqu'à Coulouvray et Saint Pois. De très nombreux bénévoles seront mobilisés pour permettre le déroulement de la manifestation au sein du collectif de la Granit'Eau Bois que composent La Vache qui lit, l'APE Jean Vilar et l'APE de Mesnil-Clinchamps et Saint-Manvieu Bocage).

Contact : 0625456988 et sur alegrain@wanadoo.fr



Fête de la bière (Saint-Sever)

Samedi 15 octobre

Le Comité des fêtes et des animations commerciales de Saint-Sever donne rendez-vous le **samedi 15 octobre, à partir de 19h30**, dans la salle polyvalente de Saint-Sever pour : « La fête de la bière ». Pour cette 3^{ème} édition, les organisateurs annoncent une soirée brune, blonde ou fruitée. Agrémentée de planches « *apéro pour un moment de convivialité entre amis ou en famille* ». Pour mettre l'ambiance, le Comité des fêtes lance un appel aux groupes amateurs de la région à qui succédera un DJ pour « danser jusqu'au bout de la nuit ». Tarif des entrées : 5 euros.



Informations aux 0641202675 et 0656794645 et sur comitedesfetes14380@gmail.com